

**ASSOCIATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE (AEC)
COMMISSION DE LA MER DES CARAÏBES (CMC)
SOUS-COMMISSION SUR LES SARGASSES (SCS)**

**POSITION COMMUNE DES MEMBRES DE LA SOUS-COMMISSION SUR LES
SARGASSES CONCERNANT LES SARGASSES DANS LA GRANDE CARAÏBE**

Approuvée par les membres de la Sous-Commission sur les Sargasses dans le cadre de la 4^e Conférence Global Gateway UE-Caraïbes sur les sargasses Cancún, Mexique – octobre 2026

Nous, membres soussignés de la Sous-Commission sur les Sargasses de la Commission de la mer des Caraïbes de l'Association des États des Caraïbes (AEC) – seul mécanisme intergouvernemental de tout le bassin des Caraïbes chargé de coordonner les politiques et les actions régionales en matière de sargasses – réaffirmons notre engagement commun à apporter une réponse coordonnée, fondée sur la science et la durabilité environnementale, face à la crise des sargasses dans la Grande Caraïbe.

Les échouages récurrents et de plus en plus fréquents de sargasses représentent un défi immédiat, commun, complexe et persistant à l'échelle régionale, avec des conséquences multidimensionnelles : environnementales, de santé publique, sociales et économiques. Ils menacent les écosystèmes marins et côtiers, le tourisme, la pêche, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et les communautés côtières de toute la Grande Caraïbe.

Pour de nombreux pays et territoires de la Grande Caraïbe, ces impacts s'étendent bien au-delà du milieu marin. Les sargasses exercent une pression croissante sur les communautés côtières, les services publics et les autorités locales, tout en générant des coûts considérables pour le tourisme et d'autres activités économiques dépendant d'écosystèmes côtiers sains et accessibles. Dans les économies où le tourisme représente une source majeure d'emplois, de revenus et de recettes en devises, les arrivées massives et récurrentes peuvent avoir des conséquences en cascade sur des communautés entières et sur les économies nationales.

La nature de ce défi met en évidence l'interdépendance de la Grande Caraïbe. Les sargasses dépassent les espaces sous souveraineté ou juridiction nationale, touchant de la même manière les États et territoires continentaux et insulaires. Bien que leurs impacts et les circonstances nationales diffèrent, une réponse durable ne peut être obtenue par des actions isolées. Une gestion efficace exige que les efforts nationaux soient renforcés par une coopération régionale soutenue, l'échange de connaissances sur le suivi, la collecte et les utilisations possibles, ainsi qu'une action coordonnée à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Grande Caraïbe.

La région de la Grande Caraïbe progresse résolument vers la consolidation d'une voix commune face à ce défi. Tant dans la Déclaration d'Antigua (Guatemala) que dans la Déclaration de Montería (Colombie), adoptées respectivement en 2023 et 2025 par les chefs d'État et/ou de gouvernement de l'AEC, la région a reconnu l'urgence de la crise liée aux sargasses et a appelé à une réponse globale à la mesure de l'ampleur de ses répercussions.

À cet égard, l'Association des États de la Caraïbe occupe une position irremplaçable : elle est le seul organisme intergouvernemental dont la couverture englobe l'ensemble de la mer des Caraïbes, rassemblant 25 États membres — dont le Mexique en tant qu'État membre fondateur — et 10 membres associés, ainsi que l'Union européenne en tant qu'observateur actif. Cette vaste couverture géographique confère à l'AEC une position unique, pour favoriser une véritable convergence des politiques, pour renforcer le dialogue et l'action concertée dans l'ensemble du bassin de la Grande Caraïbe.

La Sous-Commission sur les Sargasses, relevant de la Commission de la mer des Caraïbes de l'Association des États des Caraïbes et créée en 2025, constitue également l'expression institutionnelle permanente de cette même volonté collective.

En opérant dans le cadre de ce mandat spécifique et sous l'égide de la Commission de la mer Caraïbe, cette architecture technique et institutionnelle positionne l'AEC comme un partenaire régional idéal pour les initiatives visant à aborder le problème des sargasses à l'échelle de la Grande Caraïbe. Elle ne se substitue pas aux efforts nationaux, sous-régionaux ou spécialisés ; elle offre plutôt un espace intergouvernemental et multidisciplinaire pour permettre l'articulation des priorités partagées, échanger des expériences nationales et des connaissances scientifiques, promouvoir la coopération technique et identifier les domaines dans lesquels une action régionale coordonnée peut apporter une valeur ajoutée aux efforts nationaux et sous-régionaux.

À mesure que la réponse nationale, régionale et internationale à la problématique des sargasses évolue, passant de la reconnaissance de la crise, et des initiatives pilotes individuelles vers la mise en œuvre, l'investissement et le passage à l'échelle, la Grande Caraïbe doit également renforcer sa capacité à agir collectivement. Cela exige d'articuler les connaissances scientifiques accumulées à propos de la gestion durable, les politiques publiques, le financement, l'investissement et les chaînes de valeur émergentes au sein d'un cadre régional cohérent.

Dans ce contexte, les membres de la Sous-Commission sur les Sargasses de la Commission de la Mer des Caraïbes ont identifié les priorités suivantes pour l'action collective et la coopération internationale :

Une réponse régionale intégrée et fondée sur la science

1. Nous appelons à renforcer la coopération scientifique et les approches intégrées qui lient les preuves scientifiques à l'expérience pratique et aux connaissances locales et institutionnelles, afin d'améliorer la compréhension de l'ampleur, de la gravité, de la fréquence et des impacts des arrivées de sargasses.
2. Nous soutenons une cartographie régionale et une analyse de référence plus solide, une meilleure collecte et un meilleur partage de données pertinentes, ainsi que des outils interopérables pour la détection précoce, le suivi et la prévision - y compris, le cas échéant, des informations sur les conditions environnementales et les effets des échouages sur les écosystèmes marins et côtiers — contribuant ainsi à consolider une base de preuves régionale partagée facilitant la prise de décisions éclairées dans toute la Grande Caraïbe.
3. Nous affirmons que la gestion des sargasses doit englober l'ensemble du cycle — du suivi et de l'alerte précoce à la collecte, au transport, au traitement, à la

transformation et à l'utilisation finale ou à l'élimination — ainsi que la protection des écosystèmes marins et côtiers, en veillant à ce que les mesures de réponse, de collecte et de gestion évitent ou réduisent au minimum les impacts supplémentaires sur les écosystèmes et habitats côtiers sensibles, en réduisant les risques pour la santé publique et en tenant compte des différentes capacités et circonstances des pays et territoires.

4. Nous reconnaissons également l'importance des connaissances scientifiques en tant que base pour orienter les décisions relatives à la valorisation durable, en veillant à ce que les utilisations et technologies émergentes soient écologiquement durables, sûres, évolutives et prennent en compte leurs impacts environnementaux potentiels tout au long de la chaîne de gestion et de valorisation, tout en s'adaptant aux diverses conditions écologiques et socio-économiques de la Grande Caraïbe.

Des réponses nationales à une plus grande coordination régionale

5. Nous affirmons que l'action nationale demeure indispensable, tout en reconnaissant que la portée régionale des sargasses exige des mécanismes permettant aux expériences, politiques et solutions nationales de se renforcer mutuellement.
6. Nous soutenons la Sous-Commission sur les Sargasses en tant que plateforme intergouvernementale pour la Grande Caraïbe afin d'échanger des connaissances et des meilleures pratiques, de promouvoir la coopération technique, d'identifier des priorités communes et de faciliter des réponses régionales coordonnées, tout en respectant les compétences nationales et les mécanismes régionaux et internationaux existants qui se sont attaqués au problème des arrivées massives de sargasses dans le cadre de leurs mandats respectifs.
7. Nous encourageons une coopération continue avec les organisations régionales et internationales concernées, les conventions, les institutions scientifiques et les initiatives, afin de créer des synergies, de combler les lacunes, de compléter les efforts existants et d'éviter les doublons inutiles.

Chaînes de valeur durables, innovation et opportunités pour les communautés

8. Nous affirmons que l'innovation et la valorisation durable peuvent contribuer à transformer une partie du fardeau que représentent les sargasses en opportunités pour une activité économique durable, l'entrepreneuriat local, l'emploi et la génération de revenus, en particulier pour les communautés côtières dont les moyens de subsistance traditionnels sont de plus en plus affectés par des pressions environnementales et économiques.
9. Nous soutenons le développement et l'extension d'approches respectueuses de l'environnement et économiquement viables pour le ramassage, la récolte, la transformation et la valorisation durable des sargasses, conformément aux principes de l'économie circulaire et de l'économie bleue, tout en préservant les écosystèmes marins, en soutenant les activités économiques durables et en réduisant les risques pour la santé publique.
10. Nous nous engageons à faciliter le dialogue sur les aspects réglementaires, techniques et liés au marché nécessaires pour élargir la portée des initiatives

nationales couronnées de succès, tout en tenant compte des différentes situations, des besoins en matière de développement et des choix de politique publique des Membres.

Financement, coopération internationale et partenariats pour la mise en œuvre

11. Nous saluons la reconnaissance internationale croissante de l'ampleur et de la nature multidimensionnelle du défi posé par les sargasses, y compris l'adoption, lors de la septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-7), de la résolution sur le renforcement de la réponse mondiale aux arrivées de sargasses, ainsi que l'engagement croissant des organisations internationales, des partenaires au développement, des institutions financières, des institutions scientifiques et du secteur privé.

12. Nous appelons à renforcer la coopération internationale et à mobiliser un financement accessible et durable pour soutenir les priorités régionales et nationales, notamment le suivi et l'alerte précoce, la recherche et l'innovation, le transfert de technologie, le renforcement des capacités, la gestion durable, les infrastructures et le développement de chaînes de valeur viables autour des sargasses. À cet égard, nous invitons à financer la proposition de projet du Secrétariat général de l'AEC intitulée « Renforcement institutionnel de la Grande Caraïbe pour faire face aux futures arrivées de sargasses sur la période 2026-2030 ».

13. Nous encourageons les partenaires au développement et les institutions financières à collaborer avec les pays, les territoires et les mécanismes régionaux pour renforcer la préparation des projets et développer des initiatives d'investissement, y compris des projets dont la faisabilité, la durabilité et l'impact peuvent être renforcés à l'échelle régionale ou multinationale.

14. Nous reconnaissons l'occasion unique qu'offre la 4^e Conférence Global Gateway UE-Caraïbes sur les sargasses, dans le cadre de l'initiative Global Gateway, pour faire avancer les travaux de la Sous-Commission sur les Sargasses de la Commission de la mer des Caraïbes visant à l'articulation des expériences nationales, de l'innovation et des investissements avec une réponse régionale durable, en s'appuyant sur des chaînes de valeur émergentes liées aux sargasses.

15. Nous affirmons qu'il existe une complémentarité naturelle entre le processus Global Gateway et l'architecture intergouvernementale régionale établie dans le cadre de l'AEC, dans laquelle Global Gateway et les partenaires internationaux apportent des investissements, des instruments de financement, de la technologie et de l'expertise, tandis que l'AEC et sa Sous-Commission sur les Sargasses fournissent un espace intergouvernemental pour articuler les priorités régionales et maintenir le dialogue dans toute la Grande Caraïbe.

16. Nous invitons l'Union européenne, Global Gateway et d'autres partenaires internationaux à renforcer la coopération structurée avec l'Association des États de la Caraïbe et sa Sous-Commission sur les Sargasses, notamment dans les domaines de la coopération scientifique et technique, du renforcement des capacités, de la préparation de projets, de la mobilisation d'investissements et de l'identification d'initiatives pouvant bénéficier d'approches régionales ou multinationales.

17. Nous affirmons que cette coopération doit s'appuyer sur les initiatives nationales, sous-régionales et internationales existantes et les compléter, tout en contribuant à garantir

que les investissements et l'innovation répondent aux priorités et aux réalités des pays, territoires et communautés les plus directement touchés.

De la 4^e Conférence Global Gateway UE-Caraïbes sur les sargasses à une action régionale soutenue

18. Nous affirmons que la 4^e Conférence Global Gateway UE-Caraïbes sur les sargasses doit contribuer non seulement à l'identification de solutions individuelles et d'opportunités d'investissement, mais aussi au renforcement des conditions permettant à ces efforts de fonctionner à l'échelle régionale et de générer des bénéfices tangibles pour les pays, territoires et communautés de la Grande Caraïbe.

19. Nous réaffirmons notre engagement à utiliser ce mécanisme intergouvernemental pour articuler les priorités et les intérêts de la Grande Caraïbe, renforcer la coopération entre les Membres et collaborer de manière constructive avec les partenaires régionaux et internationaux.

20. Nous nous engageons à promouvoir une voix régionale commune sur les sargasses, articulée à travers la Sous-Commission sur les sargasses en tant que plateforme régionale pour transformer l'expérience en stratégies et en actions. Grâce à une coopération régionale plus solide et à des partenariats internationaux efficaces, nous positionnerons la Grande Caraïbe non pas comme une région affectée par les sargasses, mais comme un leader mondial dans les connaissances, les solutions et la coopération que cette crise exige.

21. Ensemble, nous transformerons les connaissances en actions, renforcerons des chaînes de valeur durables, créerons des opportunités pour les communautés touchées et protégerons la mer des Caraïbes que nous partageons et qui nous unit.